



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE VILLEBON-SUR-YVETTE
DU 17 FEVRIER 2026**

L'an deux mille vingt-six, le dix-sept février, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de Villebon-sur-Yvette étant rassemblé à la Mairie, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Victor DA SILVA.

Présents : M. Victor DA SILVA, M. Dominique FONTENAILLE, Mme Dominique ROUSSEAU, M. POLIZZI, M. Claude ANDREONE, M. Gilles CHEVALIER, Mme Dominique DURAND, Mme Nicole MARIE, Mme Eveline CATUSSE, Mme Anne-Marie RAGEAU, Mme Martine BROUSSAUD, Mme Marie-Claude CHESNEAU.

Absents excusés : M. Patrick FAURE, M. Gilles COURTIAL, Mme Olivia LUCAS, Mme Michèle BOULANGER.

SORTIE ANNUELLE 2026 DES PERSONNES RETRAITEES VILLEBONNAISES

Vu la note de synthèse proposée aux membres du Conseil d'Administration du C.C.A.S.,

Vu la délibération du 18 novembre 2025 actualisant les tranches de revenus pour les services et prestations du C.C.A.S. pour 2026,

Considérant la nécessité de définir le tarif à appliquer aux personnes retraitées inscrites pour cette sortie,

**Le Conseil d'Administration du C.C.A.S.,
APRES EN AVOIR DELIBERE
ET A L'UNANIMITE
DECIDE**

- **de proposer** cette sortie à 106 personnes maximum, avec le programme décliné comme suit :
 - o Découverte de la **serre tropicale Biotropica** de 6000m² et les cinq parcours extérieurs (commune de Val de Reuil, dans l'Eure 27),
 - o Déjeuner à l'Auberge du Halage à Poses,
 - o Embarquement à bord du Guillaume le Conquérant pour une **croisière promenade** de deux heures sur la route des Impressionnistes et des moulins, au cœur de la vallée de la Seine.
- **d'autoriser** l'engagement des dépenses comme suit :
 - o auprès du prestataire pour une dépense de 7950 € TTC,
 - o auprès du transporteur la SAVAC pour le transport par deux autocars à hauteur de 1936 € TTC.
- **d'appliquer** aux personnes retraitées inscrites pour cette sortie, un tarif correspondant aux tranches de revenus du C.C.A.S pour l'année 2026 selon la répartition suivante :

Tranche de revenus	Prix par place et par personne
A et B	14 €
C et D	28 €
E et F	42 €
G et au-delà	56 €

- **d'autoriser** le Président à imputer les opérations de dépenses et recettes au budget du C.C.A.S. comme suit :
 - o Le coût de la prestation est prévu au compte : 011 6042 4238
 - o Le coût du transport est prévu au compte : 011 6247 4238
 - o Les recettes seront encaissées au compte : 70 7066 4238

Ainsi fait et délibéré aux jour, mois et an que dessus,

Pour extrait conforme,
A Villebon-sur-Yvette le 17 février 2026.

Victor DA SILVA

Président du C.C.A.S

